VENTES A L'ENCAN

Par ARTHUR H. DICKS.

Succession d'Anaïse Patrice Vve d'Albert Meilleur

No. 105,280 Cour Civile de District Division D.

Cottage Simple comfortable, 924 rue Marais

JEUDI, 18 SEPTEMBRE 1913, A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, daté du 11 août 1913 dans l'affaire sus-numérotée et intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façons situé dans le faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville et désigné par le No. 8 de l'ilet No. 50, borné par les rues Marais, Liberté, autrefois Tremé, Dumaine et St. Philip, sur un plan dressé par Journet, et annexé à un acte passé le 10 septembre 1836 devant D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure en mesure américaine vingt quatre pieds dix pouces (24' 10") de face à la rue Marais sur quatre vingt (80') pieds en profondeur entre lignes parallèles conformément à un plan dressé par C. A. de Armas, le 23 juin 1851, et déposé au bureau sous le No. 20 du livre des plans No. 3. Etant la même propriété que feue Anaïse Patrice, veuve d'Albert Meilleur, acquit par acte devant William J. Formento, notaire, le 3 décembre 1904 et duement enregistré au bureau des aliénations, registre 201, folio 168. Les améliorations consistent en un cottage simple, contenant vestibule, 5 chambres et bâtisse dans la cour, toit en ardoises, etc.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère, pour tous certificats et toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1913 et aussi pour l'acte de vente Wm. J. Formento, notaire, 10 pour cent du prix d'achat, ne portant ni intérêt ni pénalité, devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS,
Bureau 437 Carondelet. Encanteur.
août—17,24,31sept—7,14,18

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terrain dans le sixième district, mesurant 60 pieds sur la rue Arabella, entre les rues Horst et Garfield, ilet de la rue Joseph.

United States Safe Deposit and Savings Bank vs. Carrie S. Frerel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,291 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 Septembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, dans le carré No. 58, borné par les rues Arabella, Hurst, Garfield (autrefois Jennet), et Joseph, mesurant à une distance de cent vingt pieds (120'), de la rue Hurst, soixante pieds (60'), de face à la rue Arabella, de là cent vingt deux pieds dix pouces (122' 10") de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Garfield, de là cinquante-cinq pieds (55') de largeur en arrière, sur une ligne parallèle à la rue Joseph et courant vers la rue Hurst, et sur le côté vers la rue Hurst elle a une première profondeur de soixante-quatorze pieds (74'), de là elle se rétrécie de cinq pieds (5') sur une ligne parallèle à la rue Joseph, et cours vers la rue Garfield, et alors une seconde profondeur de quarante-huit pieds dix pouces (48' 10"), le tout plus ou moins, suivant un croquis annexé à un acte passé devant A. J. Villere, notaire, le 17 décembre 1900.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
DENEGRE & BLAIR et HENRY CHAFFE, Avocats pour les demandeurs.
Août 15—22—29—Sept. 5— 12—18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur du Premier District.

Rue Telemachus, entre l'avenue Tulane et la rue d'Hémécourt (ilet rue Génois.)

Commonwealth Building and Loan Association vs. Walter T. Carey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 94,695—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 18 Septembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 711, borné par l'avenue Tulane, les rues Génois, Telemachus et D'Hémécourt, et désignés par les Nos. douze et treize, d'après un plan dressé par H. L. Zender, ingénieur et voyer, daté du 8 avril 1904, annexé à un acte passé pardevant George Untereiner, notaire en cette ville, le 29 avril 1904, d'après lequel dit plan lesdits sont contigus et mesurent comme suit: Le lot numéro douze mesurant trente et un pieds à la ru eTelemachus, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne de côté du lot No. 13, de là à un angle droit vers l'avenue Tulane de quinze pieds; de là une autre profondeur de dix huit pieds six pouces et quatre lignes; de là une autre largeur à un angle droit vers l'avenue Tulane de seize pieds et de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No. 14 à un point du commencement. Le lot No. 13 mesurant trente et un pieds de face à la rue Telemachus, la même largeur sur l'autre ligne du fond sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
U. MARINONI, Avocat pour la demanderesse.
Août 15—22—29—Sept. 5—12—18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur dans le Troisième District, Nos. 720 et 722 rue Charbonnet, entre les rues Royale et Dauphine, dans l'ilet de larue Lamanche.

Aaron Steeg, Salvador Bennett et Eraste Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,141 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderal à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désigné comme lot J sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté de 31 août 1910, annexé à un acte devant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 7 octobre 1910; suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 35 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Charbonnet, sur un profondeur de 108 pieds 3 pouces et 1 ligne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,12,19,26oct—1,2

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Mary Ida Beelman, épouse de Louis J. Vallée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,202. — Cottage simple No. 7108 rue St. Ferdinand, entre les rues Audubon et Broadway. Un action du capital de la Sixth District Bldg. & Loan Ass'n, numéro de série 422. — A l'encan JEUDI 11 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 4 août 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. Geo. A. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Encanteur, je vendrais à la date ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, servitudes, privilèges et améliorations et avantages qui y appartiennntn ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 11 dans le carré No. 27, sur un plan établi par Buissor, surveyor, le 15 avril 1836, et déposé en cette ville; le dit lot étant dans le carré borné par les rues Ferdinand, Audubon, autrefois Chestnut, Elizabeth et Broadway; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Ferdinand sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois, attractif et retiré contenant cinq chambres et bain, avec connexion d'égout on peut en prendre possession immédiatement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant le solde s'il y en a en un crédit d'un au ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être représenté par des billets de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par au depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur, et privilège sur la propriété vendu, avec la clause de non aliénando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acheteur devant payer en sus en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lawrence M. Jannin, Esq., notaire, et déposer 10 pour cent à payer après adjudication chez

JACOBS-GLEASON, INC.,
C. A. BUCHERER, S. L. JACOBS,
Avocat pour le demandeur. Encanteur.
Bureau, 303 Carondelet.
août—10,17,24,31sept—7,11

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIARE.

Lot de choix sur la rue Tonti, entre les rues Touro et Bourbon.

In re Joseph R. Bres, et al., vs. Jeanne Elise Charlotte Gerbault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,560 — Division A — Par ALBERT PAUL, Encanteur, le JEUDI, 11 septembre 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 4 octobre 1912, jugement signé en cour ouverte le 10 octobre 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, absent en congé, et subsequemment à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de le Cour Civile de District, Division A, actuellement absent en congé, daté du 4 août 1913 pour compte de l'affaire ci-dessus.

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No. 8 dans le carré No. 87 du faubourg Marigny, et borné par les rues Force, ou Tonti, Union, ou Touro, Bagatelle, ou Bourbon, et Libéral, actuellement Miro, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Force ou Tonti sur 139 pieds en profondeur.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913, en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant J. Cunéo, notaire; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

août—10,17,24,31sept—7,11

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

AGREABLE COTTAGE SIMPLE. NO. 1531 AVENUE LAFAYETTE.

Succession de Margaret Michel, Epouse d'Anton Walz.

No. 105,437, Cour Civile de District, Division "D."

A L'ENCAN, MARDI, 30 SEPTEMBRE, 1913.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," agissant pour l'Honorable Porter Parker, juge de la Division "D," actuellement en congé, daté et signé du 25 août 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, qui m'a été adressé, je procéderal à vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriétésuivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façons, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Claiborne, Port, Robertson et l'avenue Lafayette, désigné comme lot No. 11 (onze), sur un plan de C. Giroux et A. Castaing, voyers, daté du 18 juin 1852, et mesure, suivant le dit plan, trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à l'avenue Lafayette, sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple contenant trois chambres et une cuisine, connu comme No. 1531 avenue Lafayette.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer, en plus et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes de l'année 1913, tant d'Etat que de ville, ainsi qu epour tous certificats requis, en ceci, et devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication chez l'encanteur pour clore la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant être passé devant Francis D. Charbonnet, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
202-204 Hennen Building.
août 27—31—sept. 7—14—21—28—30

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLIE PROPRIÉTÉ DU SECOND DISTRICT BIEN LOUÉE

La résidence en briques à deux étages

1029 RUE ORLÉANS

entre les rues Bourgogne et Rempart

Le cottage simple en bois

1025 RUE ORLÉANS

entre les rues Rempart et Bourgogne

La résidence en briques à trois étages et combles

1030 RUE ORLÉANS

entre les rues Bourgogne et Rempart

Le double cottage en briques

522 et 524 RUE BOURGOGNE

entre les rues St. Louis et Toulouse

La résidence et magasin en briques à un étage

628 NORD REMPART

entre les rues St-Louis et Toulouse

La résidence en bois à deux étages

931 et 933 NORD DERBIGNY

entre les rues Dumaine et St-Philip

La résidence en briques à deux étages et combles et magasin

611 RUE BOURBON

entre les rues Toulouse et St. Pierre

SUCCESSION DE GERMAIN GUILLOT

No. 103,634 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau No. 134 rue Carondelet — MARDI, 7 octobre 1913, à midi, à la bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 3 septembre 1913, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus-dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

1. Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Bourgogne et Rempart, mesurant 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Orléans, sur 86 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations désignés par le No. 1029 rue Orléans, et comprennent une résidence en briques à deux étages, grille en fer sur la façade et contenant sept chambres, bain, hall, eau et égoûts, etc.

2. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré borné par les rues Orléans, Ste Anne, Bourgogne et Remparts, mesurant 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Orléans sur un profondeur de 86 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No. 1025 et comprennent un cottage en bois à deux étages à l'arrière, huit chambres, bain, etc.

3. Un certain lot de terrain avec tout et en particulier, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelques façons, désigné comme lot No. 4 du carré No. 101, suivant un plan déposé en l'office de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, et mesure en mesure américaine, 23 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 76 pieds 10 pouces avec l'usage mitoyen avec les lots Nos. 2 et 3 d'une allée de 3 pieds de large sur laquelle est bâtie une partie de l'étage supérieur de la maison principale du lot No. 4. Le tout suivant le dit plan. Les améliorations sont désignées par le No. 1030 rue Orléans et comprennent une bâtisse en briques à trois étages et combles; contenant environ treize chambres, bains, halls, etc., eau et égoûts.

4. Un certain lot de terrain ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, St. Louis, Toulouse et Remparts, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 60 pieds sur un côté à la propriété actuellement ou autrefois appartenant à M. Argot, et sur l'autre côté par la propriété actuellement ou autrefois appartenant à Jeanne Miliboli. Les améliorations sont désignés par les Nos. 522 et 524 rue Bourgogne, et comprennent une cottage double en briques ayant quatre chambres de chaque côté.

5. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu vieux No. 144 rue N. Remparts, et tous les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne, Toulouse et St. Pierre. Le lot de terrain est désigné par la lettre A, suivant un plan dressé par Jos. Pilié, voyer, annexé à un acte devant H. Lavergne, ancien notaire en cette ville, le 21 novembre 1825. Le dit lot mesure 19 pieds 3 pouces de face à la rue N. Remparts, sur une profondeur de 60 pieds à quel point le dit lot s'élargit à angle droit de 20 pieds sur la ligne de côté du lot B sur le dit plan, et de là à une autre profondeur 24 pieds 1½ pouces le tout en conformité avec le dit plan. Les améliorations sont désignées par le No. 628 N. Remparts, et comprennent une bâtisse en briques à un étage contenant huit chambres, etc.

6. Un certain lot ou parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelques façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No. 226, borné par les rues Derbigny, St. Philip, Roman et Dumaine, désigné par la lettre C sur un croquis dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté d'avril 1886, et annexé comme références à un acte de vente par Mme Jeanne Barelle et Mlle Marie Coussirat à William L. Lebon, passé devant E. Grima, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1886. Suivant le dit plan le dit lot mesure 60 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur 42 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos. 931-933 rue N. Derbigny, et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant sept chambres, bains, etc., chaque côté, eau et egoûts.

7. Un certain lot de terrain, situé et s'étendant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Toulouse et St. Pierre et mesurant en mesure française suivant titre 30 pieds sur la rue Bourbon, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et suivant le croquis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 28 octobre 1890. Le dit lot commence à une distance de 66 pieds 4 lignes du coin des rues Toulouse et Bourbon, et mesure en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec combles contenant 12 chambres, bains, etc., et sont désignées comme No. 611 rue Bourbon.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues, sujettes aux loyers et baux s'il y en existent.

CONDITIONS & Un tiers ou plus comptant, le solde en 1 et 2 ans représenté par hypothèque et billets avec liens du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt annuel depuis la date de l'adjudication et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les améliorations devant être assurées et la police transferée au porteur des billets. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat dues et exigibles dans l'année 1913; dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente devant Emile Pomés, notaire, aux frais des acquéreurs.

GEO. MARTIN,
MARCELLE CHAMPON,
Exécuteurs.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
ANDRE LAFARGUE, Avocats.
sept—6,7,14,21,28oct—5,7

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Anaclet Staes vs. Marcel Cauhape.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 59,561 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, je procéderal à vendre aux enchères publiques en mon entrepôt, No. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 11 septembre 1913 à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un piano et tabouret.

Saisie dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée suivant inventaire enregistré en mon bureau.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
EMILIO POMES,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Annie Short, veuve de James Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,979 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. Orgillius Davis, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
Avocats. sept—6,11,17

Succession de Celine Koontz, épouse du Dr. Bernardo de Toledo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105571 — Division A — Attendu que le Dr. Bernardo de Toledo a présenté une pétition à l'effet d'obtenir de la cour des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Celine Koontz, épouse du Dr. Bernardo de Toledo, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
W. J. WAGUESPACK, Avocat.
sept—3,7,12

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Max Goldberg vs. P. J. Jallons.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No. 59,358—En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, je procéderal à la vente aux enchères publiques, à l'entrée principale de la Nouvelle Btisse de Cour, le Lundi, 8 Septembre 1913, à onze heures du matin, la propriété décrite, à savoir:

Tous les droits et intérêts de J. P. Jallons dans le Théâtre Cinématographe, connu sous le nom de Théâtre Alhambra, sis au coin des rues Murat et Palmyre, dans le Premier District de cette ville, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
BENJ. M. DART,
Avocat pour le demandeur.
août 27—sept. 2—8.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Septième District, Nos. 1517 et 1519 rue Hillary, dans l'ilet des rues Jeannette, Poplar et Lowerline.

Aron Steeg, Salvador Bennett, Eraste Vidrine, Liquidateurs de la Poydras Homestead Association vs. William E. Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,140 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderal à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 25 septembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le numéro cinq dans le carré No. 187, borné par les rues Hillary, Jeannette, Poplar et Lowerline, suivant plan de C. Milo Williams, député voyer de ville, daté du 15 mars 1900, une copie du dit plan, est annexé à un acte de vente passé devant Bus. Rouen, notaire, le 17 février 1905; suivant lequel plan le dit lot mesure 30 pieds, 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Hillary, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, un pouce et 3 lignes.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour demandeur.
août—22,29sept—5,12,19,25

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michel J. Joyce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,705 — Division D — Une vache et un mulet seront vendus à l'encan le JEUDI 11 septembre 1913 à 11 heures du matin par Léonard Stern, encanteur, sur les lieux, No. 2732 rue Bienville, en vertu d'un jugement rendu et signé le 29 août 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

CONDITIONS — Comptant.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
E. M. STAFFORD, HYMAN MITHOFF, J. H. BREWER et A. M. FROLICH, Avocats. août—31sept—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Illinois Parlor Furniture Co. vs Southern Parlor Co.

No. 102,294 Cour Civile de District Division B

VENTE DE RECEVEUR

Contenu d'une fabrique de Meubles

le MERCREDI 10 SEPTEMBRE, 1913

à onze heures du matin il sera vendu à l'encan

PAR LEONARD L. STERN, Encanteur, sur les lieux, No. 529 rue Félicité, en vertu d'un ordre de cour signé le 26 août 1913 par l'Honorable F. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée la propriété mobilière ci-après décrite à savoir:

Machines à fabriquer les meubles, coffre-fort en fer, établis, tables pieds de canapés, panneaux de plaquage, un lot de bois de chêne, berceuse, cabinets classeurs, montures de berceuses en cuir, tables à découper, ressorts de canapés, trois canapés et trois pièces d'ameublement; le tout devant être vendu dans le dit local.

Conditions—Comptant.

LAWRENCE M. JANIN,
Avocat pour les receveurs.
août—28,31sept—10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Beulah Hyman Goldstein

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,431 — Division E. — Magasin de valeur et propriété de location No. 615-19 rue Ursuline, entre les rues Chartres et Royale. Bon emplacement de commerce, près du Marché Français.

A L'ENCAN

MARDI, 7 octobre 1913, à midi, à la Bourse des propriétés foncières, No. 311 rue Baronne, par Leonard Stern, encanteur, en vertu d'un ordre signé le 4 septembre 1913 par l'honorable Geo. J. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRAIN, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de la Nouvelle-Orléans, désigné par la lettre B sur un croquis annexé à un acte duement passé devant Octave De Armas, ancien notaire, le 8 février 1876, et est borné par les rues Ursuline, Chartres, Hospital et Royale, et mesure vingt-quatre (24) pieds cinq pouces et quatre huitièmes (5" 4-8) de face à la rue Ursuline, vingt-six pieds, deux pouces et quatre huitièmes (2" 4-8) en largeur en arrière, cinquante-huit pieds (58) cinq pouces (5) en profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Royale, trente-deux (32) pieds en profondeur adjoignant l'allée mitoyenne, trois pieds, trois pouces, et de là une autre profondeur de vingt-cinq (25) pieds cinq (5) pouces à la ligne arrière et composé des lots numéros six et sept sur un plan dressé par L. H. Pilié.

UN CERTAIN LOT DE TERRAIN, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ursuline, Royale, Chartres et Hospital, désigné par la lettre A sur un croquis dressé par L. H. Pilié, député voyer de ville, daté du 4 février 1876, annexé à un acte passé devans Octave De Armas, ancien notaire, daté du 8 février 1876, et mesurant en mesure américaine vingt-sept (27) pieds onze pouces (11) et quatre (4) lignes de face à la rue Ursuline sur une profondeur de cinquante-huit pieds (58) et cinq pouces (5) entre lignes parallèles, le tout avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, qui en dépendent, où y appartiennent.

LES AMELIORATIONS comprennent un immeuble d'habitation en briques à deux étages contenant de grands magasins, larges galleries de face et 10 chambres, connu comme numéros 615-19 rue Ursuline.

Conditions — Comptant. l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente devant être passé devant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LEONARD STERN, Encanteur.
FEITEL & FEITEL, Avocats.
sept—5,7,14,21,28—oct7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Troisième District, au coin des rues Royale et Charbonnet, l'ilet des rues Lamanche et Dauphine; bâtisses Nos. 5721 et 5723, 5725 et 5727 rue Royale, Nos. 712 et 714 rue Charbonnet.

A. Steeg, S. Bennett et E. Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,142—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderal à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désignés par les lots F et G, sur le croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 31 août 1910, et annexé pour référence à un acte devant F. D. Charbonnet, notaire, daté le 7 octobre 1910, d'après lequel dit croquis les dits lots mesurent comme suit à savoir: Lot F mesure 31 pieds 4 pouces de face sur la rue Royale, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et lot G mesure 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de face sur la rue Royale, par une profondeur de 120 pieds formant le coin des rues Royale et Charbonnet.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,12,19,26oct—2

VENTES A L'ENCAN

Par LOUIS C. SPEAR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Augustin Poupart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,665 — Division C — Par LOUIS C. SPEAR, Encanteur. — Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, le JEUDI, 11 septembre 1913, à midi, en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 30 juillet 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de Division — actuellement en congé, la propriété ci-après décrite pour le compte du la succession ci-dessus.

Un certain terrain, etc., situé dans le nouveau faubourg Marigny, maintenant le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No. 4 dans le vieux carré No. 119, nouveau carré No. 1549, comprenant entre les rues Français, Hope, Duels et Touro, mesurant dans F. M. 60 pieds de face sur la rue Français par 120 pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en addition de l'enchère les taxes de ville et d'état de 1913. L'acte de vente devant Alphonse J. Cuneo, notaire pour cette paroisse, au frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur ou les acquéreurs au moment de l'adjudication à valeur sur la vente.

août—10,17,24,31sept—7,11

Par N. J. CLESI

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Sarah Johnson, veuve de Jessie Johnson.

Un cottage simple, No. 5514 rue Laurel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,797 — A l'encan, JEUDI, 11 septembre, en vertu d'un ordre signé le 8 août par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No. 31, borné par les rues Laurel, Joseph, Octavia et Annonciation, désigné comme lot No. 15 sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté du 23 mars 1849, le dit lot mesure suivant une copie du dit croquis et annexé à une acte de vente par Alexandre Harris à Frederick Toldger, passé devant Joseph D. Taylor, notaire, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à une ligne courant parallèlement à la rue Laurel, la même largeur sur la ligne arrière sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété qui a été acquise par le dit défunt par achat de Samuel Jones, suivant acte passé devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, le 6 mai 1912, enregistré dans le registré des convoyence 240, folio 468.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 payer pour l'acte de vente devant Wm. Renaudin, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI,
Encanteur, 821 Gravier.
LOYS CHARBONNET, Avocat.
août—10,17,24,31sept—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Amélia Schreiner, épouse décédée de Thomas King.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,197 — Double cottage produisant un excellent revenu, 654-656 rue N. Broad, encoignure St. Pierre, contenant 4 chambres de chaque côté, moderne; à l'encan, JEUDI, 11 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, N. J. CLESI, Encanteur. — En vertu d'un ordre signé le 8 août 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Une certain parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une double cottage et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No. 337, broné par les rues St. Pierre, Broad, Dorgenois et Toulouse, mesurant trente-trois pieds (33) et quatre (4) pouces de face à la rue Broad, sur une profondeur et face à la rue St. Pierre de cent (100) pieds entre lignes et lequel dit lot forme une partie des lots originaux 1, 2 et 3, et furent acquis par Thomas F. King d'Otto Heilmann, le 18 janvier 1896, par acte devant Theo. Buisson, notaire, et le plan des lots 1, 2 et 3 étant annexé au dit acte, laquelle acquisition est enregistré au bureau des aliénations registré 162 folio 170.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1913 et le loyer de la dite propriété devant appartenir à l'acquéreur depuis la date de l'acte de vente. L'acquéreur aura à assumer le terme non-expiré de la police d'assurance. Payer pour l'acte de vente devant Chas. I. Denéchaud, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de l'acquisition au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI,
821 rue Gravier. Encanteur.
août—10,17,24,31sept—7,11

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double, propriété de rapport bien situé, Nos. 1134 et 1136 rue Baronne.

Succession de Mme Bridget Mulcahy, veuve de Thomas Corbett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,248 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 25 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté du 19 août 1913, de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Le double cottage en bois, bien situé, et de rapport, Nos. 1134 et 1136 rue Baronne, retiré du trottoir contenant cinq chambres de chaque côté eau et égouts sur un certain lot de terrain, situé dans le Premièie District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Baronne autrefois Bacchus, Clio, Carondelet autrefois Apollo et Calliope, désigné par le No. 2 sur un croquis dressé par A. G. Blanchard, voyer de district, le 5 avril 1851, et annexé à un acte passé devant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 5 décembre 1852, et commence à une distance de trente deux (32) pieds du coin des rues Baronne et Clio mesure trente deux pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent (100) pieds entre lignes parallèles.

Dans un bon voisinage, toujours loué à une bonne classe de locataires et à peu de distance du centre commercial.

CONDITIONS — La moitié, ou plus comptant, et le solde s'il y en a un, en un ou en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par billets portant six pour cent par an d'intérêt, depuis la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garanti par hypothèque et privilège du vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et de vente sans évaluation, en cas de vente de la dite propriété pour forcer le payement de dits billets et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas qu'il soit nécessaire de placer les dites notes en mains d'avocats pour encaissement, et toutes les autres clauses usuelles, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'à concurrence de la partie à crédit et transferer la police au porteur des billets, et assumer le payement en sus et en plus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1913 et déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente à valoir sur le prix total, et encaissera les loyers depuis la date de l'acte de vente. Acte de vente devant M. C. Soniat, notaire, au frais de l'acquéreur.

CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.
août—24,31sept—7,14,21,25

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Will.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,357 — Division A — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, le dit ordre daté et signé du 29 août 1913 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à la vente à l'encan le JEUDI, le 11 septembre 1913, commençant à 11 heures du matin, dans le local, Nos. 1052-1058 rue Magasin, dans re-succession de Charles Will, No. 105,357, Cour Civile de District, Division A, les effets mobiliers dans le dit local suivant inventaire.

CONDITIONS — Comptant.

Encanteur, 820 rue Commune.
T. F. C. WALDO, Avocat.
août—31sept—7,11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE 17 VACHES, UN CHEVAL, UNE VOITURE, HARNAIS, ETC.

George Seeling vs. Tone Sanott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,601 — En vertu d'une ordre de vente daté du 4 sept. 1913 qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 8 sept. 1913, à 2 h. p. m., sur les lieux encoignure rues Dante et New Basin, 17 vaches, un cheval, une charette et un lot de harnais, etc.,

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
M. S. DREIFUS, Avocat pour le Demandeur. sept—36.7.8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour compte d'un magasinage par consentement, dans mon entrepot, rue Ste. Anne entre les rues Royale et Chartres, de:

1 piano droit Emerson.

1 billard à poches et accessoires, 1 glacière, une pendule, un lot de liqueurs assorties, bière, tabac, etc. Aussi un lot de meubles, etc., le LUNDI 8 sept. 1913, à onze heures du matin.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
sept—5,7,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant les numéros municipaux 2317 et 2319 rue St. Thomas, entre les rues Philip et Soraparu.

Thomas McCormick vs. David Friedman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,061 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderal à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 25 septembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans le carré No. 64, borné par les rues St. Thomas, autrefois Fulton, Chippewa, Philip et Soraparu, désigné par la lettre E sur un plan de D. E. Seghers & Sons, voyers, daté du 17 février 1908, et mesure trente et un pieds (31) pieds, un (1) pouce et sept (7) lignes de face et en largeur sur la rue St. Thomas, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes égales et parallèles; les améliorations sont désignées par les Nos. 2317 et 2319 rue St. Thomas.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
MARTIN H. MANION,
Avocat pour le demandeur.
août—22,29sept—5,12,19,24,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur dans le Troisième District, Nos. 716 et 718 rue Charbonnet, entre les rues Royale et Dauphine, dans l'ilet de la rue Lamanche.

Aaron Steeg, Salvador Bennett et Eraste Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,144 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderal à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désigné comme terrain K, sur un croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 31 août 1910, annexé pour référence à un acte devant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 7 d'octobre 1910, suivant lequel le dit croquis le dit lot mesure 35 pieds 4 pouces 5 lignes de face sur la rue Charbonnet, sur un profondeur de 108 pieds 3 pouces 1 ligne.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,12,19,26,oct—2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Daniel J. Bennett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 95,679 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Armand Foster Bennett, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
LOUIS HENRY BURNS, Avocat.
sept—4,8,13

Succession de Simon Hess.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,580 — Division E — Attendu que N. Earle Jacobs a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Simon Hess, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
FRED C. MARX, Avocat.
sept—1,8,13